

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 mars 2024	Le vingt-cinq mars deux mil vingt-quatre à 18h33, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 mars 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.
Date de convocation 18 mars 2024	<u>Étaient présents</u> : Cédric VIGUERARD, Anne-Sophie DE BESSES, Karine BOTTE, Marie-Claude LAURET, Daniel BREINER, Carole HERVAGAULT, Pascal MARIE, Corentin LECOMTE, Monique INFRAY, Anthony LE PENNEC, Manuella FERREIRA, Maryvonne DAVOT, Arnaud DAMIEN, Philippe MAUGER, Nadine DESCHAMPS, Danielle BERTRE, Guy COTTREZ, Stéphane BREHAM, Hervé LOUR, Chantal INFRAY, William BERTRAND
Nombre de Conseillers	
En exercice..... 27	<u>Étaient absents avec pouvoir</u> : Léon TAISNE à Philippe MAUGER, Albert NANIYOUOLA à Marie-Claude LAURET, Ludovic GUIOT à Carole HERVAGAULT, Mourad AFIF-HASSANI à Monique INFRAY, Olivier MOHLO à Guy COTTREZ
Présents 22	
Pouvoirs 05	
Votants 27	<u>Secrétaire de séance</u> : Daniel BREINER

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

24.31 - DECISION BUDGETAIRE - BUDGET PRINCIPAL – Décision Modificative Budgétaire n°1 Exercice 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Le Maire propose de procéder à un correctif budgétaire sur le budget principal de la commune, décision modificative budgétaire n°1 2024 proposée dans une logique d'affectation du résultat.

Cette décision modificative N°1-2024 trouve son équilibre à (+) 200 663,83 € en dépenses et en recettes en section de fonctionnement et (+) 1 441 989,70 € en dépenses et recettes en section d'investissement (en tenant compte des restes à réaliser 2023).

En recettes de fonctionnement :

Le chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté, s'élève à (+) 190 663,83 €. Il correspond au résultat cumulé de la section de fonctionnement à fin 2023 diminué du virement volontaire de (+) 45 811,50 € à la section d'investissement afin de couvrir le déficit d'investissement 2023. Cet excédent généré grâce à un pilotage fin du budget en 2023, permet notamment d'ajuster le budget des services par rapport à leurs besoins tout en maintenant un service public de qualité.

Néanmoins, l'augmentation des charges de structures liées aux fluides ne permet pas sur cet exercice un virement supérieur à la section d'investissement.

Le chapitre 74 – Dotations et participations, se voit augmenté de (+) 10 000,00 €, correspondant à l'ajustement des recettes de la CAF suite à la finalisation du prévisionnel Centre Social sur 2024.

En dépenses de fonctionnement :

Le chapitre 011 – Charges à caractère général, se voit augmenté de (+) 258 644,83 € correspondant au transfert de l'assurance du personnel depuis le chapitre 012 pour (+) 115 900,00€ (en tenant compte de l'augmentation annoncé par l'assureur), à l'ajustement de l'électricité pour (+) 73 000,00 € suite à une communication du SIEGE sur l'augmentation tarifaire du kWh, à l'ajustement des dépenses de chauffage pour (+) 10 000,00€ et à un ajustement de lignes à lignes des dépenses des services pour (+) 59 744,83 € (ex : carburant, alimentation du restaurant scolaire, fournitures de petits équipements...).

Le chapitre 012 – Charges de personnel, se voit diminué de (-) 111 000,00 € correspondant au transfert de l'assurance du personnel demandé par le SGC vers le chapitre 011.

Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante, se voit augmenté de (+) 53 019,00 € correspondant pour (+) 30 000,00 € à l'ajustement de la subvention au CCAS, pour (+) 20 000,00 € aux régularisations de rattachement, pour (+) 2519,00 € à l'augmentation de la participation SDIS suite à notification, pour (+) 500,00 € à l'ajustement de la subvention versée au club de tennis dans le cadre de l'utilisation désormais payante des courts de tennis de Lery-Poses.

En recettes d'investissement :

Le chapitre 001 – Résultat d'investissement reporté, s'élève à (+) 395 112,45 € correspondant à l'excédent d'investissement 2023.

Le chapitre 10 (y compris article 1068) – Dotations, fonds divers et réserves, est quant à lui augmenté de (+) 87 211,00 € à la taxe d'aménagement notifiée par la DGFiP et pour (+) 45 811,50 € correspondant au virement obligatoire de la section de fonctionnement (article R1068) pour combler le déficit d'investissement 2023.

Le chapitre 13 – Subventions d'investissement, se voit augmenté de (+) 33 824,00 € correspondant à l'inscription des subventions de passage à l'éclairage led des terrains de la plaine des sports (16 912,00 € fonds vert et 16 912,00 € FAFA).

Le chapitre 024 – Produits de cessions d'immobilisations, se voit augmenté de (+) 184 635,00 € correspondant à la vente du terrain du Chemin de la Procession.

Rappel : en recettes d'investissement, le montant des restes à réaliser des 2023 s'élèvent à 880 030,75 €.

En dépenses d'investissement :

Le chapitre 20 – Immobilisations incorporelles, est quant à lui augmenté de (+) 8 000,00 € correspondant à une prestation d'accompagnement pour le projet d'éclairage led de la plaine des sports.

Le chapitre 21 – Immobilisations corporelles, se voit augmenté de (+) 113 035,00 € correspondant aux projets complémentaires d'investissement.

Rappel : en dépenses d'investissement, le montant des restes à réaliser des 2023 s'élèvent à 1 320 954,70 €.

VILLE DE PONT DE L'ARCHE - BUDGET PRINCIPAL PDA - DM (projet de budget) - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	121 035,00	166 846,50
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	1 320 954,70	880 030,75
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 395 112,45
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		1 441 989,70	1 441 989,70
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	200 663,83	10 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 190 663,83
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		200 663,83	200 663,83
TOTAL DU BUDGET (5)		1 642 653,53	1 642 653,53

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	85 737,36	0,00	0,00	0,00	85 737,36
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	290 350,00	0,00	0,00	0,00	290 350,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 011 109,00	0,00	0,00	0,00	1 011 109,00
731	Fiscalité locale	2 009 500,00	0,00	0,00	0,00	2 009 500,00
74	Dotations et participations (4)	1 444 995,43	0,00	10 000,00	0,00	1 454 995,43
75	Autres produits de gestion courante (4)	70 900,00	0,00	0,00	0,00	70 900,00
Total des recettes de gestion courante		4 912 591,79	0,00	10 000,00	0,00	4 922 591,79
76	Produits financiers	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 912 891,79	0,00	10 000,00	0,00	4 922 891,79

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	4 912 891,79	0,00	10 000,00	0,00	4 922 891,79
--------------	---------------------	-------------	------------------	-------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	190 663,83
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 113 555,62
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	376 341,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	919 906,79	0,00	258 644,83	0,00	1 178 551,62
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	2 792 481,00	0,00	-111 000,00	0,00	2 681 481,00
014	Atténuations de produits	52 000,00	0,00	0,00	0,00	52 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	676 664,00	0,00	53 019,00	0,00	729 683,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		4 441 051,79	0,00	200 663,83	0,00	4 641 715,62
66	Charges financières	89 185,00	0,00	0,00	0,00	89 185,00
67	Charges spécifiques (4)	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	4 814,00		0,00	0,00	4 814,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 536 550,79	0,00	200 663,83	0,00	4 737 214,62
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	376 341,00		0,00	0,00	376 341,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		376 341,00		0,00	0,00	376 341,00
TOTAL		4 912 891,79	0,00	200 663,83	0,00	5 113 555,62
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						5 113 555,62

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	198 385,00	880 030,75	33 824,00	0,00	1 112 239,75
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		198 385,00	880 030,75	33 824,00	0,00	1 112 239,75
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	373 244,17	0,00	87 211,00	0,00	460 455,17
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	45 811,50	0,00	45 811,50
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	184 635,00	0,00	0,00	0,00	184 635,00
Total des recettes financières		557 879,17	0,00	133 022,50	0,00	690 901,67
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		756 264,17	880 030,75	166 846,50	0,00	1 803 141,42

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	376 341,00		0,00	0,00	376 341,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		376 341,00		0,00	0,00	376 341,00

TOTAL	1 132 605,17	880 030,75	166 846,50	0,00	2 179 482,42
--------------	---------------------	-------------------	-------------------	-------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	395 112,45
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 574 594,87
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

376 341,00

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

II
C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	84 748,00	7 627,50	8 000,00	0,00	100 375,50
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	265 365,17	115 883,27	113 035,00	0,00	494 283,44
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	153 604,00	1 197 443,93	0,00	0,00	1 351 047,93
Total des dépenses d'équipement		503 717,17	1 320 954,70	121 035,00	0,00	1 945 706,87
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	628 888,00	0,00	0,00	0,00	628 888,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		628 888,00	0,00	0,00	0,00	628 888,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 132 605,17	1 320 954,70	121 035,00	0,00	2 574 594,87

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	1 132 605,17	1 320 954,70	121 035,00	0,00	2 574 594,87
--------------	---------------------	---------------------	-------------------	-------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 574 594,87
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu l'instruction comptable codificatrice M57, et les décrets d'application
- Vu le Projet de décision modificative n°1/2024 transmis

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'ADOPTER** la Décision Modificative Budgétaire N°1/2024 par chapitre suivant l'annexe de vote jointe à la délibération.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	27
Pour	27
Contre	-
Abstentions	-

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.



Le/La secrétaire de séance



Certifié conforme et exécutoire
Le Maire de Pont de l'Arche.
Richard JACQUET